



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **07 NOV. 2023**  
Ref: 505639

Monsieur le Président,

Vous venez d'être nommé pour préfigurer des évolutions décisives de l'Institut Polytechnique de Paris (IP PARIS) et en prendre alors la direction exécutive. Vous inscrirez votre action dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance 2022-2026 de l'Institut.

Lorsque le Président de la République a décidé dès l'automne 2017 la création de ce nouvel établissement, il a fixé un objectif clair : trouver des voies originales pour créer à partir d'établissements prestigieux un grand institut de sciences et de technologies de rang mondial au service de la science, de l'intérêt général et de la prospérité et du rayonnement de la France. L'Institut Polytechnique de Paris (IP PARIS) a été créé par décret du 31 mai 2019 sous la forme d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental au sens de l'ordonnance du 12 décembre 2018. Compte tenu de sa réussite, il convient maintenant de préparer sa pérennisation.

Il vous est demandé de conduire une nouvelle étape qui verra l'IP PARIS passer de l'état d'établissement d'animation et de coopération de cinq écoles d'ingénieurs à celui d'un établissement plus intégré et qui soit reconnu au niveau international au premier rang des institutions scientifiques et technologiques, dans le contexte de compétition que vous connaissez. Tout en respectant l'histoire et la spécificité des écoles, en particulier en matière de formations d'ingénieurs et de spécialités technologiques, cette intégration doit être très poussée dans certaines dimensions, dont la recherche et l'innovation, et relever davantage de la coordination dans d'autres. Ceci est au cœur de la mission qui vous est confiée.

L'évolution nécessaire ne peut être conduite qu'en modifiant les règles de fonctionnement actuelles : l'IP PARIS doit disposer d'une organisation dédiée, sans affaiblir le lien stratégique avec l'Ecole polytechnique. Il doit disposer des moyens de fonctionnement nécessaires et de compétences nouvelles qui lui permettent un réel pilotage scientifique et la cohérence de l'ensemble institutionnel qu'il doit désormais constituer et fédérer.

C'est pourquoi il a été décidé d'engager sans attendre une nouvelle étape. Ces évolutions devront être conduites en quelques mois et la nouvelle configuration mise en place au premier trimestre de 2024. D'ici là une organisation transitoire est mise en place.

Monsieur Thierry COULHON  
Président par intérim de l'Institut Polytechnique de Paris  
Route de Saclay  
91128 PALAISEAU Cedex

Plus précisément, le dispositif institutionnel suivant sera mis en œuvre :

- une même personnalité assurera les présidences non-exécutives du conseil d'administration de l'IP PARIS et du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique. Le conseil d'administration sera notamment chargé de définir les grandes orientations de l'IP PARIS en veillant à leur cohérence ; sa composition reflètera les grands intérêts nationaux concernés par les missions de l'IP PARIS et lui permettra d'agir comme un « conseil de surveillance » ;
- un président du comité exécutif à l'IP PARIS. Les compétences et le fonctionnement du comité exécutif seront précisés dans les futurs statuts. Le président du comité exécutif rendra compte de son activité devant le conseil de surveillance. Une participation de la présidence du comité exécutif à la gouvernance des membres de l'IP PARIS devra être définie, a minima via une participation aux conseils d'administration des membres ;
- une direction générale exécutive à l'Ecole polytechnique.

L'IP PARIS sera, dans sa future configuration, un établissement public dont les écoles constitutives conserveront leur personnalité juridique. Le périmètre de l'IP PARIS pourra s'étendre à des institutions d'excellence comparable formant des ingénieurs et cadres supérieurs au plus haut niveau. En particulier, vous poursuivrez, en collaboration avec le directeur de l'ENPC et en lien permanent avec les cabinets et services de tutelle concernés, le projet d'intégration de l'ENPC dans l'IP PARIS. Si l'ensemble des conditions sont réunies, notamment en préservant l'équilibre actuel de la gouvernance interministérielle d'IP PARIS et les orientations présentées ci-dessus, l'approbation de cette intégration par les organes délibérants pourra avoir lieu au cours du premier trimestre 2024.

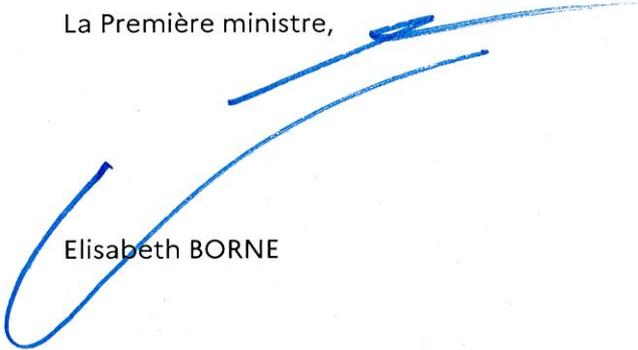
En vous appuyant en particulier sur l'avis du comité consultatif scientifique international (ISAB) du 19 avril 2023 et afin de renforcer tant l'attractivité internationale de l'Institut que son impact au profit de la souveraineté nationale et de notre tissu économique, vous nous présenterez des propositions, après une large consultation des différentes parties prenantes, tout particulièrement au sein du regroupement de l'IP PARIS, notamment sur les évolutions statutaires et stratégiques suivantes :

- le schéma des compétences propres, partagées et déléguées de l'IP PARIS et de ses membres, comportant en particulier un large transfert des compétences recherche, innovation et attractivité internationale au niveau de l'IP PARIS. Dans ce cadre, l'IP PARIS nouera avec les organismes et opérateurs de recherche des relations renouées permettant d'associer de façon très étroite les chercheurs à l'ensemble de ses missions, par exemple dans l'organisation des formations doctorales ou de programmes gradués hautement attractifs.
- une évolution et une simplification de l'organisation de l'IP PARIS permettant de faciliter la prise de décision entre ses membres et assurant une cohérence d'ensemble.
- le développement d'une offre de formation et de recherche en biotechnologie et ingénierie de la santé, compte tenu de leur importance stratégique croissante et des avancées opérées par les grands ensembles universitaires technologiques internationaux.
- le renforcement du partenariat stratégique avec HEC, tout en développant les coopérations avec les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- un processus budgétaire clarifié et simplifié de l'IP PARIS et de ses membres, lui permettant de fonctionner comme un ensemble conquérant dont les projets feront masse, renforçant ainsi son efficacité pour conduire avec agilité et rapidité des projets d'envergure avec les entreprises comme avec les partenaires académiques.
- afin de mener le centre de recherche au meilleur niveau international, un mode de recrutement – conforme aux meilleurs standards internationaux – des personnels académiques de l'IP PARIS et de ses membres, dont l'IP PARIS sera le garant.

Nous vous demandons de conduire vos travaux en associant toutes les parties prenantes concernées, en étroite concertation avec les services de l'Etat et les cabinets des ministres concernés. Vous veillerez à contenir les coûts de cette transformation, tout en conservant l'attractivité et l'excellence de l'Institut tout notamment pour ses enseignants-chercheurs. Vous nous remettrez un rapport d'étape présentant les principales options pour le 1<sup>er</sup> décembre 2023, puis un rapport définitif pour le 31 janvier 2024. Vous pourrez bénéficier de l'appui des services de l'Etat pour la rédaction des modifications statutaires et leur approbation par décret, tant pour l'IP PARIS que pour ses membres. Nous vous invitons à solliciter si besoin notre appui pour publier les décrets définitifs d'ici avril 2024.

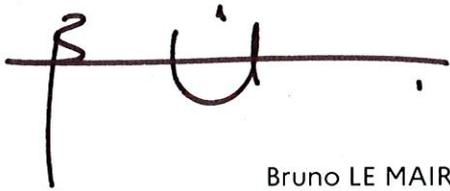
L'IP PARIS doit devenir un instrument majeur du rayonnement scientifique et technologique de notre pays, et de notre souveraineté nationale en matière économique et industrielle comme en matière de défense. Compte tenu de son importance, il a vocation à s'inscrire pleinement dans les priorités des programmes d'accélération de la recherche, de l'enseignement supérieur et du développement technologique. La transformation dont nous vous confions la charge est profonde. Il vous appartient désormais d'obtenir des résultats significatifs à brève échéance.

La Première ministre,



Elisabeth BORNE

Le ministre de l'économie, des finances et de  
la souveraineté industrielle et numérique,



Bruno LE MAIRE

Le ministre des armées,



Sébastien LECORNU